



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2021

Recherches sur le cancer en Sciences Humaines et Sociales,
Épidémiologie, Santé publique

Subventions doctorales

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES : 6 avril 2021 - 16h00

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/doc-2021>

Sommaire

1	Contexte et objectifs.....	3
1.1	Contexte	3
1.2	Objectifs.....	3
2	Champs de l'appel à candidatures	3
2.1	Thématiques indicatives de recherche en SHS-E-SP.....	3
2.1.1	Les facteurs de risque de cancer : approche individuelle et globale des déterminants	3
2.1.2	La spécificité des territoires d'Outre-Mer face au cancer	4
2.1.3	Les soins palliatifs et fins de vie	4
2.1.4	Le vécu des patients et de leurs proches	4
2.1.5	Les comorbidités	5
2.1.6	Le dépistage	5
2.1.7	Les inégalités sociales et territoriales de santé	5
2.1.8	L'e-santé	5
2.1.9	L'Intelligence artificielle et les nouvelles approches	5
2.1.10	L'exposome	6
2.2	Périmètre de l'appel à candidatures	6
3	Modalités de participation	6
4	Modalités de sélection et critères d'évaluation des candidatures.....	7
4.1	Processus de sélection	7
4.2	Recevabilité et éligibilité.....	8
4.3	Critères d'évaluation	8
5	Dispositions générales et financement.....	8
5.1	Modalités de financement	8
5.2	Subvention doctorale	9
5.3	Suivi des travaux.....	9
5.4	Publication et communication.....	9
6	Calendrier	10
7	Modalités de soumission.....	10
7.1	Soumission : portail PROJETS.....	10
7.2	Dossier de candidature :	10
8	Contacts.....	11

1 Contexte et objectifs

1.1 Contexte

Pour la onzième année consécutive, l'INCa publie un appel à candidatures dédié à de futurs doctorants désireux de mener un projet de thèse dans le domaine de la recherche sur les enjeux attachés à la lutte contre le cancer en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique. Cet appel s'intègre dans un dispositif dynamique et continu de soutien et de promotion de la recherche au service de la lutte contre le cancer dans le large spectre de ces disciplines.

1.2 Objectifs

Cet appel à candidatures vise à promouvoir, par l'attribution de subventions doctorales, des projets qui portent sur la recherche à tous les temps du cancer et qui relèvent de toutes les disciplines des Sciences Humaines et Sociales (psychologie, sociologie, anthropologie, économie, philosophie, sciences politiques, droit, géographie, éthique, information et communication, promotion de la santé, etc.), de l'Epidémiologie et de la Santé Publique.

2 Champs de l'appel à candidatures

2.1 Thématiques indicatives de recherche en SHS-E-SP

Les thématiques développées ci-dessous sont mentionnées à titre indicatif et ne constituent pas une liste limitative aux thèmes susceptibles d'être pris en compte. Toutefois, les projets portant sur ces différents sujets sont particulièrement attendus. Ils devront impérativement mobiliser des approches relevant des disciplines des Sciences Humaines et Sociales, de l'Epidémiologie ou de la Santé Publique¹.

2.1.1 Les facteurs de risque de cancer : approche individuelle et globale des déterminants

La compréhension des déterminants individuels et collectifs des facteurs de risque de cancer constitue un champ de recherche prioritaire.

Dans cette perspective, les projets de recherche visant à améliorer la mesure des expositions environnementales de la population, à documenter leurs effets ; et ceux visant à réduire ces expositions, notamment par la diffusion de recommandations de prévention et de précaution, et par des mesures d'accompagnement au changement de comportements sont encouragés.

Les projets de recherche intégrant les approches globales de la santé, incitant à agir sur cette dernière à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire, sont également particulièrement attendus.

Parallèlement, des travaux de recherche s'intéressant à l'analyse de la communication autour des risques, aux politiques de prévention et aux contenus, cibles et supports des discours préventifs actuels ainsi qu'au rôle des professionnels de santé dans les interventions de prévention peuvent s'avérer pertinents.

¹ Les projets portant sur ces thématiques mais relevant des domaines de la recherche clinique ou de la biologie ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel.

Enfin, le développement d'approches de prévention tertiaire, quaternaire et d'éducation thérapeutique auprès des populations vivant avec un cancer, en cours de traitement ou après traitement apparaît également comme un champ de recherche primordial.

2.1.2 La spécificité des territoires d'Outre-Mer face au cancer

Les territoires français d'Outre-mer (départements, régions, collectivités et territoires) présentent à la fois de nombreuses spécificités par rapport à l'hexagone, mais aussi une grande diversité entre eux, tant sur le plan statutaire, qu'historique, géographique, culturel, social, démographique, sanitaire, etc. Dans ces territoires, les connaissances sur la santé des populations manquent souvent et il est nécessaire de mieux comprendre et prendre en compte ces spécificités pour agir sur les problématiques de santé de ces territoires.

Notamment, des recherches épidémiologiques faisant le lien entre facteurs de risques génétiques, environnementaux (ex : prévalence des génotypes HPV,...) et comportementaux dans l'incidence des cancers seraient pertinentes. Il est également nécessaire de pouvoir disposer de travaux de recherche pour améliorer la prévention, en l'adaptant aux différents contextes et populations des territoires d'Outre-mer. Des projets de recherche cherchant à mieux identifier les problématiques spécifiques à ces territoires, à comprendre leurs impacts sur les parcours de santé, sur la qualité de vie des patients et de leurs aidants et *in fine* sur les chances de survie des patients touchés par un cancer sont également encouragés.

2.1.3 Les soins palliatifs et fins de vie

Le groupe de travail « Soins palliatifs et fin de vie en cancérologie » constitué au sein du Comité de démocratie sanitaire de l'INCa a défini des mesures prioritaires à mettre en œuvre sur le sujet. Celles-ci concernent l'annonce, la formation des soignants hospitaliers et de ville et des volontaires bénévoles aux soins palliatifs, l'information des patients, le lien ville-hôpital et le suivi des aidants. Une connaissance fine et actualisée s'avère nécessaire sur les besoins et attentes des patients et de leurs proches, ainsi que sur les pratiques des soignants dans la phase palliative des prises en charge des cancers et de la fin de vie. En ce sens, dans l'ensemble des territoires, notamment les territoires d'Outre-mer, les projets de recherche en population mobilisant les outils, concepts, méthodes et questionnements des disciplines des Sciences Humaines et Sociales, indispensables dans cette problématique, feront l'objet d'une attention privilégiée.

2.1.4 Le vécu des patients et de leurs proches

Compte tenu des avancées médicales et de l'évolution progressive de certains cancers vers des pathologies chroniques, la caractérisation des trajectoires de vie et de santé des personnes atteintes de cancer apparaît aujourd'hui en France comme une priorité de recherche. Il en est de même pour la compréhension des conséquences psychologiques, sociales, économiques du cancer sur la vie des personnes touchées et de leurs proches.

La modélisation des coûts de la prise en charge des patients atteints de cancer

En France, l'évolution des prises en charge liée aux innovations thérapeutiques en cancérologie est de nature à impacter l'évolution des dépenses d'assurance maladie. La question de la soutenabilité financière des nouveaux anticancéreux et notamment de la médecine de précision se pose. Des travaux de recherche modélisant les coûts de la prise en charge du cancer, et particulièrement de la médecine de précision au regard des enjeux scientifiques, technologiques et médicaux sont encouragés. Des travaux pourront également porter sur la quantification des gains économiques et des années de vie dus aux interventions de prévention et de leur impact dans le temps.

2.1.5 Les comorbidités

Des estimations issues de travaux de recherche indiquent que les patients âgés de 70 ans et plus atteints de cancer ont en moyenne trois comorbidités. De plus, les comorbidités peuvent elles-mêmes affecter le risque de survenue de cancer, sa détection, son traitement et son évolution. Ainsi, des travaux de recherche permettant d'évaluer la charge des comorbidités sur le cancer, particulièrement sur le dépistage, la décision thérapeutique, le suivi après-cancer, la tolérance des traitements et le pronostic feront l'objet d'une attention particulière. Ils pourront également avoir pour objectif de mieux caractériser les comorbidités les plus fréquentes par type de cancers, par population ou groupes d'âge. Les travaux utilisant des données existantes (cohortes, études cas-témoins, registres des cancers, données médico-administratives, données d'enquêtes, etc.) seront privilégiés.

2.1.6 Le dépistage

Le recours au dépistage ou à la détection précoce des cancers représentent plus que jamais des questions de recherche prioritaires dans le champ des SHS-E-SP. Aussi, des travaux sont attendus sur les comportements face au dépistage et leurs déterminants, sur le lien entre le niveau de littératie en santé et le recours au dépistage, le lien entre pauvreté et dépistage (malgré l'accès universel au dépistage), ainsi que sur les pratiques professionnelles et les représentations des médecins généralistes face au dépistage des cancers. Les besoins de connaissances sont également importants en ce qui concerne le sur-diagnostic et ses conséquences en termes de sur-traitement (estimations, modalités pour limiter le sur-diagnostic, perception du sur-diagnostic chez les acteurs de santé et dans la population, etc.).

2.1.7 Les inégalités sociales et territoriales de santé

Les travaux de recherche visant à améliorer les connaissances sur les inégalités sociales et territoriales de santé et sur les mécanismes en jeu sont encouragés. Une meilleure compréhension de ces derniers donne l'opportunité d'intervenir en amont des problèmes de santé, afin de les retarder voire de les éliminer.

Aussi, les projets de recherche interventionnelle dans le domaine de la lutte contre le cancer sont encouragés, notamment les projets intégrant - au sein du plan de recherche - la réduction des inégalités de santé, la justification et l'évaluation de l'efficacité de l'intervention proposée.

2.1.8 L'e-santé

Les technologies du numérique apportent des changements importants dans l'organisation et le fonctionnement du système de santé. L'e-santé permet de moderniser les organisations actuelles et d'imaginer des pratiques nouvelles et se développe aussi bien dans la population générale que chez les patients atteints de cancers (pendant et/ou après).

Ainsi, des projets portant sur le développement et le déploiement de la télésanté (téléconsultation, télé-expertise, l'offre de soins à distance des patients, etc.) en population sont encouragés.

2.1.9 L'Intelligence artificielle et les nouvelles approches

Le développement de l'intelligence artificielle (IA) a un intérêt dans de nombreux champs de la lutte contre le cancer : amélioration des connaissances, aide au dépistage, à la détection précoce et au diagnostic ; ou encore prédiction de l'agressivité et de l'évolution de la maladie.

Aussi, des projets de recherche en population sur l'IA et plus généralement portant sur toute utilisation de nouvelles technologies ou de pratiques innovantes feront l'objet d'une attention particulière.

2.1.10 L'exposome

L'impact des facteurs environnementaux sur la santé en général et sur le risque de cancer en particulier est une préoccupation forte chez les français. La notion d'exposome vise à prendre en compte les expositions environnementales de façon globale, sur toute la durée de la vie dès la conception.

Dans ce contexte, la définition d'outils de mesure de l'exposome (modélisation, biomarqueurs – approches « omiques », marqueurs épigénétiques, questionnaires validés, etc.), mobilisables au sein d'études épidémiologiques s'avère indispensable. Les projets de recherche permettant de documenter les diverses expositions environnementales, les éventuels effets cocktails, les effets à long terme d'expositions *in utero*, pendant l'enfance, ou encore les effets transgénérationnels et leurs implications dans les cancers sont encouragés.

2.2 Périmètre de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures couvre les champs de recherche relevant des disciplines des Sciences Humaines et Sociales², de l'Epidémiologie et de Santé Publique (SHS-E-SP).

Les projets proposés pourront intégrer des approches comparatives entre systèmes de santé avec ou sans co-tutelles.

Attention, **sont exclus du périmètre de l'appel à candidatures** :

- les projets menés en totalité à l'étranger et/ou n'entraînant pas de retombée pour la santé dans le champ du cancer en France ;
- les projets relevant du domaine « biologie et sciences du cancer » ;
- les projets de recherche clinique ;
- les projets de recherche sur la performance du système de soins, de recherche médico-économique, ou de recherche infirmière et paramédicale **qui ne relèveraient pas des disciplines des SHS-E-SP** ;
- les projets portant sur les consommations de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis etc.) et la lutte contre les addictions : un appel à candidatures doctorants leur est spécifiquement dédié (SPADOC).

3 Modalités de participation

Cet appel est ouvert aux candidats titulaires d'un Master 2 en Sciences Humaines et Sociales, en Epidémiologie et en Santé Publique :

- ils devront être inscrits en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de doctorat à la rentrée universitaire 2021-2022 dans une école doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur en France ;
- les candidats inscrits en Master 2 à la rentrée universitaire 2020-2021 doivent avoir soutenu leur mémoire avant le 15 septembre 2021 et fournir avant cette date une attestation de soutenance. Une prolongation de cette date pourra être autorisée au cas par cas, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des conséquences que celle-ci pourrait avoir ;

² La liste des disciplines correspond aux domaines scientifiques SHS1 à SHS6 de la Classification du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, novembre 2016

- les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel antérieur ;
- sont exclus les candidats déjà titulaires d'un doctorat ou étant déjà inscrits en doctorat sur une autre thématique.

Les dossiers de candidature devront :

- détailler les activités antérieures des candidats ; notamment le type de Master validé ;
- présenter le projet doctoral en précisant le contexte scientifique du projet, la problématique, les objectifs, les hypothèses, les approches méthodologiques, les résultats attendus ainsi que des éléments de bibliographie ;
- inclure un calendrier prévisionnel de la recherche ;
- inclure la rubrique rédactionnelle de motivation du candidat pour le choix du projet de recherche ;
- inclure un courrier d'engagement du directeur de thèse spécifiant l'école doctorale de rattachement, ainsi que le curriculum vitae du directeur de thèse, son Habilitation à Diriger des Recherches et le nombre de doctorants qu'il encadre (en cours).

4 Modalités de sélection et critères d'évaluation des candidatures

4.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche. Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic³) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel ;
- évaluation par le CE :
 - les membres du CE évaluent les candidatures pour une présélection sur dossier ;
 - les candidats des dossiers présélectionnés sont auditionnés par le comité ;
 - le CE propose à l'INCa une liste des candidats classés ;

3- Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

- résultats :
 - sélection et validation des dossiers par l'INCa ;
 - publication des résultats.

4.2 Recevabilité et éligibilité

Le dossier complet doit être soumis dans les délais et au format demandé.

L'ensemble des documents demandés doivent figurer dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit répondre aux conditions énoncées plus haut (Champs de l'appel à candidatures et Modalités de participation).

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité et entrant dans le champ de l'appel seront évaluées sur dossiers par le comité d'évaluation.

4.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation porteront sur :

Qualité scientifique du projet :

- excellence au regard de l'état de la science ;
- positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- pertinence et originalité du projet ;
- clarté des objectifs.

Candidat et équipes participantes/structures d'accueil :

- qualités et expertises du candidat au regard des objectifs du projet ;
- qualités et expertises de la structure d'accueil et des équipes participant au projet.

Méthodologie et faisabilité :

- qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet:

- impact scientifique, technique et médical ;
- caractéristiques innovantes.

5 Dispositions générales et financement

5.1 Modalités de financement

L'allocation doctorale sera attribuée par l'INCa. Les modalités de financement et les précisions relatives aux dépenses éligibles seront transmises aux candidats sélectionnés. Ces derniers seront contactés pour mettre à jour ou compléter les documents nécessaires à l'attribution des subventions : le budget détaillé et les engagements du représentant légal de l'organisme gestionnaire de l'allocation doctorale.

5.2 Subvention doctorale

Le montant de chaque allocation doctorale sera de 92 000 euros sur trois ans, charges employeur comprises (à ajuster selon les établissements d'accueil, selon la réglementation en vigueur).

Les frais de gestion sont éligibles à la subvention dans la limite d'un montant qui sera indiqué à l'établissement d'enseignement supérieur de rattachement de l'école doctorale du candidat sélectionné.

5.3 Suivi des travaux

Les doctorants retenus devront remettre - à mi-parcours et à la fin de leur projet - un rapport d'activité rendant compte de l'avancement de leur travail et justifiant la subvention doctorale. À l'issue du travail, la thèse devra être adressée à l'Institut et mentionner le financement de l'INCa.

Par ailleurs, durant les trois années de financement, les doctorants seront invités à participer aux rencontres doctorales organisées par l'INCa et à y présenter leurs travaux de recherche.

5.4 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut et le cas échéant de ses partenaires ;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- fournir ultérieurement un plan de gestion des données selon le modèle mis à disposition par l'Institut et d'après les modalités communiquées dans le règlement de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Plan-de-gestion-de-donnees>) ;
- mentionner le soutien financier de l'INCa sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

6 Calendrier

Date de publication de l'appel à candidatures	Février 2021	
Date limite de soumission du dossier de candidature	Soumission en ligne du dossier électronique : https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/doc-2021	6 avril 2021 16h00
Auditions des candidats sélectionnés par le Comité d'évaluation	Fin mai 2021	
Publication des résultats	Juin 2021	

7 Modalités de soumission

7.1 Soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr/>

Recommandations pour le candidat :

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur « Mot de passe oublié » et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, veuillez contacter assistanceprojets@institutcancer.fr.

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être déposé au nom et coordonnées du candidat exclusivement. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera pas recevable.

7.2 Dossier de candidature :

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - CV du candidat.
- il peut déposer des documents facultatifs :

il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires ».

- il valide le projet soumis : la validation définitive génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention :

- le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur les documents déposés (exemple : « DOC21-001 »).
- une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments du dossier déposé.

8 Contacts

Pour toute information de nature scientifique,

vous pouvez contacter Iris Cervenka, Département sciences humaines et sociales, épidémiologie, santé publique - Pôle recherche et innovation de l'INCa : icervenka@institutcancer.fr.

Merci de contacter :

- Pour toute **information d'ordre administratif** :

doct-info@institutcancer.fr

- Pour une **assistance sur le portail PROJETS** :

assistanceprojets@institutcancer.fr